



LA PREMIÈRE OFFRE NAUTIQUE
PAR FORFAIT.

Cannes – 29 juillet 2022

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021-2022

Rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement
d'entreprise

Etats financiers

WIZIBOAT
S.A au capital de 80 420,85 Euros
Siège social : 97, Avenue de Lattre de Tassigny
06400 CANNES
RCS CANNES 833 830 623

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS ET LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez lecture du présent rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'en application de l'article 21 des statuts de la Société, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et le présent rapport ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 27 juillet 2022.

Enfin, nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces et documents visés par la réglementation en vigueur, qui vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais statutaires et légaux.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

1. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice a eu une durée de 12 mois débutant le 1^{er} avril 2021 pour se terminer le 31 mars 2022.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'est élevé à 693 300 € contre 98 753 € au titre de l'exercice précédent étant précisé que cet exercice avait une durée réduite de 3 mois.

Sur la période de 12 mois de l'exercice, la Société a augmenté son chiffre d'affaires de 71 % par rapport aux 12 mois glissants précédents en dépit d'un contexte conjoncturel défavorable avec les effets de la crise sanitaire du Covid, d'une reprise de l'inflation affectant le carburant et, en fin d'exercice, du déclenchement de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte le chiffre d'affaires réalisé est en retard de 30 % par rapport du plan d'affaires.

La Société a doublé son nombre de forfaits actifs sur cet exercice malgré le contexte inflationniste et anxiogène de la période.

Le 7 juillet 2021, la Société a été admise à la cotation sur Euronext Access. Cette opération constitue un levier supplémentaire d'accélération de la croissance permettant à WIZIBOAT de gagner en visibilité, d'accroître sa notoriété et d'accéder à de nouvelles sources de financement pour soutenir son développement et le déploiement de son offre en France et à l'international.

Durant l'exercice, la Société a finalisé le développement et la recette de son boîtier de télémétrie qui permettra d'optimiser le suivi de la flotte, l'expérience client et l'efficacité opérationnelle. Le décalage de la levée de fonds, initialement envisagée en fin d'exercice, a contraint la Société à décaler la mise en production ainsi que le déploiement de ce boîtier sur l'ensemble de la flotte à la saison 2023.

A la clôture de son exercice, notre Société enregistre un résultat d'exploitation en perte à (336 823) € qui est en ligne avec les prévisions compte tenu des coûts d'amorçage et de développement de l'activité de la Société et malgré un chiffre d'affaires en dessous des prévisions.

Le résultat net de (450 143) € est également en ligne avec les prévisions compte tenu des charges exceptionnelles liées à la cotation de la Société sur EURONEXT Access.

2. Évolution prévisible et perspective d'avenir

La Société envisage la poursuite de son activité dans un environnement incertain compte-tenu de la crise liée à l'augmentation du prix des carburants et au contexte de la guerre en Ukraine.

Compte-tenu du succès de l'offre développée par la Société et des perspectives de croissance, la Société prévoit d'atteindre un résultat d'exploitation mensuel positif à partir du mois de mars 2024.

3. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société s'est rapprochée d'une société de financement participatif, la société AYOMI, qui a recueilli de la part d'investisseurs privés des engagements de souscription à une augmentation de capital. Dans ces conditions, la société a procédé à une augmentation du capital social en numéraire pour un montant nominal maximal de 5 420,85 € par émission de 36 139 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune, émises au prix unitaire de 9,00 € soit avec une prime d'émission unitaire de 8,85€ qui a permis de lever 325 251 €.

4. Principaux risques et incertitudes

A ce jour, en dehors de l'incertitude économique liée à la forte augmentation du prix des carburants et au contexte de guerre en Ukraine avec les sanctions internationales qui y sont liées, les deux principaux risques identifiés sont :

Risque de liquidité

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital, n'est pas suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'ouverture de l'exercice en cours. Dans ce cadre, la Société compte procéder à une nouvelle augmentation de capital au plus tard en fin d'année 2022. A défaut de réalisation de celle-ci

ou si les conditions de marché ne permettaient de lancer l'augmentation de capital, la Société devrait différer l'ensemble de ses investissements afin d'équilibrer ses charges et ses revenus jusqu'au renforcement de ses fonds propres.

Risque de continuité d'exploitation

Compte tenu de la bonne montée en puissance du nombre de nouveaux clients inscrits et des perspectives en relation avec les investissements prévus, la Société anticipe un chiffre d'affaires de 1,5 M€ en 2022/2023 (clôture 31/03/2023) puis de 3,0 M€ en 2023/2024 (clôture 31/03/2024) grâce à un parc d'environ 1 200 abonnés. La Société pourrait atteindre son seuil de rentabilité à compter de l'exercice 2024/2025.

5. Activités en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses opérations de développement d'outils digitalisés adaptés à son activité et à son offre client. Elle a poursuivi les actions engagées au cours des exercices précédents permettant ainsi d'enrichir la digitalisation de l'expérience client, la gestion et l'entretien de la flotte de bateaux, ainsi que la facturation et l'encaissement. La Société a bénéficié à ce titre d'un crédit d'impôt innovation d'un montant de 16 938 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

6. Délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients (tableau prévu au I de l'article D.441-6) sont annexées au présent rapport.

II. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS DE LA SOCIETE

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels soumis à votre approbation.

A. Compte de résultat

1. Comptes d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 693 300 €.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 843 664 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 180 486 € et se décomposent principalement comme suit :

- autres achats et charges externes : 857 598 €
- impôts, taxes et versements assimilés : 2 164 €
- salaires et traitements : 105 502 €
- charges sociales : 39 101 €
- dotations aux amortissements sur immobilisations : 119 973 €
- dotations aux dépréciations clients : 56 059 €.

Compte tenu de ces produits et charges, le résultat d'exploitation ressort à (336 823) €.

2. Comptes financiers

Compte-tenu d'un résultat financier de (3 055) €, le résultat courant avant impôts s'élève à (339 878) €.

3. Charges et produits exceptionnels

Compte-tenu d'un résultat exceptionnel de (127 203) € et d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de (16 938) €, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 est une perte de (450 143) €.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des 5 derniers exercices.

B. Bilan

A l'actif, nous vous signalons essentiellement :

- les immobilisations incorporelles (Frais de développement) pour une valeur nette de 639 424 €
- des créances clients et comptes rattachés pour une valeur nette de 101 832 €
- des autres créances pour une valeur nette de 313 056 €
- des disponibilités pour un montant de 9 442 €
- des charges constatées d'avance pour un montant de 9 605 €.

Au passif, nous vous signalons essentiellement :

- le poste des capitaux propres présente un solde négatif s'élevant à (336 716) €
- les dettes Fournisseurs et comptes rattachés sont inscrites à hauteur de 1 029 643 €
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 52 489 €
- les autres dettes sont inscrites à hauteur de 238 863 €
- les produits constatés d'avance s'établissent à 14 826 €.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-48 du Code de Commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

En effet, les capitaux propres s'établissent à (336 716) € pour un capital social de 75 000 €.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à (450 143) €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

IV. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons qu'il n'existe pas de charges somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ou de frais généraux excessifs visés à l'article 39-5 du Code général des impôts, qui ont été exclus des charges déductibles pour l'assiette des impôts sur les sociétés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

V. ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'a aucune filiale et ne détient aucune participation.

VI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, l'Assemblée Générale doit statuer sur les conventions visées à l'article L. 225-38 de ce même Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé que deux nouvelles conventions de cette nature ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

VII – EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

Les titres de la Société WIZIBOAT sont cotés sur le compartiment ACCESS d'Euronext Paris sous le code FR00140047H7 MLWIZ.

Nombre de titres créés au cours de l'exercice 2022 : Néant

Nombre de titres échangés au cours de l'exercice 2022 : 29 922

Cotation du titre en début d'exercice puis en fin d'exercice : 9 euros / 9,12 euros

Capitalisation boursière au 31 mars 2022 : 4,56 M d'Euros.

VIII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. La Société est dirigée par :

- Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN : Président du Conseil d'administration
- Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE : Directeur Général
- Un Conseil d'administration composé de :

- La société FINAPLC, Société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 2155 Route de Saint Estève Janson à Rognes (13840), immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 841 614 092, représentée par Madame Patricia CONSTANTIN-BERTIN,
- La société ARTHELEO, Société à responsabilité limitée ayant son siège social 14 Chemin des Clausins 71150 Fontaines, immatriculée au RCS de Châlon sur Saône sous le numéro 531 737 229, représentée par Madame Florence BIDAULT,
- Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE,
- Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN.

2. Le Commissariat aux comptes est assuré par la société GRANT THORNTON dont le mandat n'est pas arrivé à échéance.

IX. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET A L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

1. Détention du capital

A la date de clôture de l'exercice, la société PRODALY, détenait 95,61 % du capital de notre Société. Le solde constituait le flottant.

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que les salariés de la Société ne détiennent aucune participation dans le capital social.

2. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice, la participation des salariés au capital social dans le cadre d'une gestion collective est inférieure à 3 %.

3. Options de souscriptions ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'option de souscriptions ou d'achats d'actions n'a été consenti par notre Société et qu'aucune opération réalisée en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 du même Code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

4. Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-5 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie par notre Société et qu'aucune opération réalisée en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du même Code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

5. Bons de souscription d'actions

Il est rappelé que l'Assemblée générale, le 4 juin 2021, a décidé d'émettre en une seule fois 100 000 BSA1 et 100 000 BSA2, chaque BSA1 et BSA2 donnant droit à souscrire, à une action ordinaire nouvelle d'un montant nominal de 0,15 euro, dans les conditions fixées par l'Assemblée générale. Lesdits BSA1 et BSA2 ont été intégralement souscrits par la Société PRODALY en date du 5 juillet 2021.

X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 - Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

- Madame Patricia CONSTANTIN-BERTIN, administrateur de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- Cogérante de la société FINAPLC (SARL)

- Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN, administrateur de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- Cogérant FINAPLC (SARL)
- Cogérant FINAFACC (SARL)
- Gérant de la société PRODALY (SARL)
- Président de la société PRODALY NAUTISME (SAS)
- Directeur général de la société NAUTIC FORCE (SAS) (démissionnaire)

- Madame Florence BIDAULT, administrateur de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- NEANT

- Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE, administrateur et Directeur général de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- - Président de la société KROISSANCE (SAS)
- - Président de la société KROISSANCE MANAGEMENT (SAS)
- - Gérant de la société ARTHELEO (SARL)
- - Président de la Société ANODE MANAGEMENT (SAS)
- - Président de la société NAUTIC FORCE (SAS)
- - Président de WIZILEASE (SAS) (démissionnaire)

2 - Conventions conclues entre un mandataire social/actionnaire significatif et une filiale de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 2° du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Convention de prestation de services conclue le 19 juillet 2021 entre la société ARTHELEO dont Madame Florence BIDAULT et Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE, administrateurs de la société, détiennent 100 % du capital et la Société, pour une durée indéterminée, ayant pour objet des prestations en matière commerciale, IT, ressources humaines, marketing et développement, moyennant un honoraire annuel de 106 000 € HT/exercice.
- Convention de prestations de services conclue le 19 juillet 2021 entre la société FINAPLC dont Madame Patricia CONSTANTIN-BERTIN et Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN, administrateurs de la société détiennent 95,1 % du capital et la Société, pour une durée indéterminée, ayant pour objet des prestations administratives, comptable, et financières, moyennant un honoraire annuel de 106 000 € HT/exercice.

3 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du code de commerce, nous vous invitons à trouver ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence et des délégations de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce.

Délégations de compétence
<p><u>1. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétence au Conseil d'administration :</u></p> <p><u>Nature de l'augmentation de capital envisagée :</u> augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie d'offre au public, dans la limite du plafond global ci-après fixé, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces</p>

ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre ; Si les souscriptions du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après : Limite de l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ; Répartition libre de tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de compétence : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale ;

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions

ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

2. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétence au Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout sous la réserve du respect de la limite d'émission fixée à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L. 225-136, 3^o du Code de commerce ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation.

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre, au profit des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans le cadre des dispositions de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Si les souscriptions des personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Durée de la délégation de compétence : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois.

dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

3. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétence au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dans la limite du plafond ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente

délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes : toutes sociétés et/ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI ou FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « *small caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas 1.000.000.000,00 d'euros), dans le secteur de la distribution de biens, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille (100.000,00) euros, prime d'émission incluse. Si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de compétence : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée

par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

4. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétences au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social en employant, séparément ou cumulativement, dans la limite du plafond global ci-après fixé, les procédés suivants :

- augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émissions ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions ordinaires nouvelles de même type que les actions existantes ;

Montant de l'augmentation de capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de compétences : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunions du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Délégations de pouvoirs

1. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration ;

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie d'offre au public, dans la limite du plafond global ci-après fixé, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de

créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre ; Si les souscriptions du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après : Limite de l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ; Répartition libre de tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de pouvoir : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale ;

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

2. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au

Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout sous la réserve du respect de la limite d'émission fixée à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L. 225-136, 3^o du Code de commerce ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation.

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre, au profit des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans le cadre des dispositions de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Si les souscriptions des personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Durée de la délégation de pouvoirs : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;

- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

3. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dans la limite du plafond ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes : toutes sociétés et/ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI ou FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « *small caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas 1.000.000.000,00 d'euros), dans le

secteur de la distribution de biens, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille (100.000,00) euros, prime d'émission incluse. Si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de pouvoirs : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

4. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social en

employant, séparément ou cumulativement, dans la limite du plafond global ci-après fixé, les procédés suivants :

- augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émissions ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions ordinaires nouvelles de même type que les actions existantes ;

Montant de l'augmentation de capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de pouvoirs : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunions du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions ;

- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

4 - Modalités d'exercice de la direction générale de la société

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous précisons que votre conseil d'administration, lors de sa séance du 26 mars 2021 et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du code de commerce, a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ce dernier assumant la direction générale de la société.

5 – Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce par la Société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que la Société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

Par décisions de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, il a été alloué une enveloppe annuelle de 24 000 € bruts de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement. Par décisions du 28 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que l'enveloppe annuelle de jetons de présence est attribuée à hauteur de 24 000 € à Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN.

Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN a renoncé au versement des jetons de présence alloués au titre d'administrateur et de Président du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN reconnaît également n'avoir perçu aucun avantage en nature au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Par décisions du 30 juin 2021, le Conseil d'administration a fixé la rémunération annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE, au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter du 1^{er} avril 2021, à la somme de 24 000 € (hors avantages en nature).

Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE a renoncé au versement de sa rémunération prévue au titre de ses fonctions de Directeur général pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE reconnaît également n'avoir perçu aucun avantage en nature au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Société FINAPLC, Administrateur
- Rémunération versée par la Société : 0 €
- Avantage en nature : 0 €

Société ARTHELEO, Administrateur
- Rémunération versée par la Société : 0 €
- Avantage en nature : 0 €

6 – Engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux (article L225-37-3, alinéa 3 du Code de commerce)

NEANT

7 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise,
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration,
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission,
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un administrateur nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation des administrateurs. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Par décisions de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, il a été alloué une enveloppe annuelle de 24 000 € bruts de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement. Par décisions du 28 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que l'enveloppe annuelle de jetons de présence est attribuée à hauteur de 24 000 € à Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN. Lesdits jetons ont été finalement abandonnés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

* *
*

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration
Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN

Annexes :

Annexe 1 : Tableau des factures reçues et émises
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Annexe 1

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 L.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	23					161	180					166
Montant total des factures concernées TTC	61532	43228	41158	4309	41135	56837	38054	4967	4149	5167	2913	97465
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	6%	7%	4%	4%	4%	55%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							5%	1%	0,5%	1%	1%	12%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : entre 30 et 60 jours fonction des fournisseurs						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : entre 30 et 60 jours fonction des clients					

Annexe 2

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code de Commerce Art. R 2235-102)

	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 785	504 786	504 786	75 000	75 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 595	168 262	168 262	500 000	500 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 817	297 385	411 808	98 753	693 300
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	229 966-	439 403-	148 155-	36 033-	291 049-
Impôts sur les bénéfices					16 938-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	235 466-	439 403-	182 606-	56 883-	450 143-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	144.18-	2.61-	0.88-	0.07-	0.55-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	147.63-	2.61-	1.09-	0.11-	0.90-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			1	1	3
Montant de la masse salariale de l'exercice			39 117	16 920	144 603
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					



S.A. WIZIBOAT

97 Av de Lattre de Tassigny

06400 CANNES

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

COMPTES ANNUELS du 01/04/2021 au 31/03/2022

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 à 7
- Détail Compte de résultat	8 à 10
- Annexe	11 à 21

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	22 et 23
- Liasses 2050 à 2059-F	24 à 41

DOSSIER DE GESTION

- Soldes intermédiaires de gestion	42
------------------------------------	----

RUFF & ASSOCIES

111 route de Tiragon

Azur Mouans

06370 MOUANS SARTOUX

04 92 28 88 00



S.A. WIZIBOAT
97 Av de Lattre de Tassigny

06400 CANNES

COMPTES ANNUELS

RUFF & ASSOCIÉS
111 route de Tiragon
Azur Mouans
06370 MOUANS SARTOUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2022 12			Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	803 470	164 046	639 424	407 617	231 807	56.87
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	803 470	164 046	639 424	407 617	231 807	56.87
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	169 119	67 288	101 832	94 501	7 331	7.76
	Autres créances	313 056		313 056	180 502	132 553	73.44
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	9 442		9 442	44 084	34 642-	78.58-	
Charges constatées d'avance (3)	9 605		9 605	7 107	2 498	35.16	
	Total III	501 222	67 288	433 934	326 194	107 740	33.03
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 304 692	231 334	1 073 358	733 811	339 547	46.27

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1		
				Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 75 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	75 000 91 740	75 000 88 740	3 000	3.38	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau	53 313-	3 570	56 883-	NS	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	450 143-	56 883-	393 260-	691.35-	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	336 716-	110 427	447 143-	404.92-	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
Total III						
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	74 254		74 254		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 029 643 52 489	500 507 26 727	529 136 25 762	105.72 96.39	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	238 863	76 286	162 577	213.11	
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	14 826 1 410 075	19 864 623 384	5 038- 786 690	25.36- 126.20
	Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 073 358	733 811	339 547	46.27	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 410 075

623 384

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 12			Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				28 000	28 000-	100.00-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	693 300		693 300	70 753	622 548	879.89
Chiffre d'affaires NET	693 300		693 300	98 753	594 548	602.06
Production stockée						
Production immobilisée			114 683	16 537	98 146	593.49
Subventions d'exploitation			500		500	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 830		1 830	
Autres produits			33 351	3	33 348	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			843 664	115 292	728 371	631.76
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				26 723	26 723-	100.00-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			857 598	107 317	750 280	699.12
Impôts, taxes et versements assimilés			2 164	341	1 823	534.32
Salaires et traitements			105 502	12 814	92 688	723.35
Charges sociales			39 101	4 106	34 995	852.35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			119 973	17 619	102 354	580.93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			56 059	3 231	52 828	NS
Dotations aux provisions						
Autres charges			90	25	65	265.70
Total des Charges d'exploitation (II)			1 180 486	172 175	1 008 311	585.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			336 823-	56 883-	279 940-	492.13-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 055		3 055	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 055		3 055	
2. Résultat financier (V-VI)	3 055-		3 055-	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	339 878-	56 883-	282 995-	497. 50-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	127 203		127 203	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	127 203		127 203	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	127 203-		127 203-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 938-		16 938-	
Total des produits (I + III + V + VII)	843 664	115 292	728 371	631. 76
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 293 807	172 175	1 121 631	651. 45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	450 143-	56 883-	393 260-	691. 35-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	639 424	407 617	231 807	56.87
20310000 FRAIS DEVELOPPEMENT PLATEFORME	340 062	217 835	122 228	56.11
20320000 FRAIS DEVELOPPEMENT APPLIC MOB	324 814	213 343	111 471	52.25
20330000 FRAIS DEVEL PLATEF. BOITIERS	138 594	20 512	118 082	575.66
28031000 AMORT FRAIS DEVELPT PLATEFORME	73 960	20 623	53 337	258.63
28032000 AMORT FRAIS DEVELPT APPLI MOB	76 048	23 348	52 700	225.72
28033000 AMORT FRAIS DEVELPT BOITIERS	14 038	102	13 936	NS
Total II	639 424	407 617	231 807	56.87
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	101 832	94 501	7 331	7.76
41100000 COLLECTIF CLIENTS	135 519	72 129	63 390	87.88
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	33 600	33 600		
49100000 PROV DEPREC CPTES CLIENTS	67 288	11 228	56 059	499.27
AUTRES CREANCES	313 056	180 502	132 553	73.44
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	5 846	1 500	4 346	289.72
40980000 AAR A OBTENIR	76 887		76 887	
42500000 AVANCE ET ACOMPTE	500	500		
43870000 PRODUITS A RECEVOIR	439		439	
44400000 ETAT IMPOT/SOCIETE	16 938		16 938	
44562000 TVA DED / IMMO	16 003	10 000	6 003	60.03
44566000 TVA DED / ABS	122 880	107 487	15 393	14.32
44567000 TVA CREDIT	1 254	3 785	2 531	66.87
44583000 REMBOURSEMT CREDIT TVA DEMAND		15 000	15 000	100.00
44586000 TVA / FNP	53 396	42 231	11 165	26.44
46760000 FINAPLC	18 914		18 914	
DISPONIBILITES	9 442	44 084	34 642	78.58
51153000 REMISE CHQ ENCAISSEES	1 792		1 792	
51155000 REMISE VIREMENTS	1 332	129	1 203	932.23
51260000 CREDIT COOPERATIF	4 941	38 024	33 084	87.01
51280000 CAISSE EPARGNE	1 084	5 930	4 846	81.72
51291000 CIC	253		253	
53000000 CAISSE	40		40	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	9 605	7 107	2 498	35.16
48600000 CH CONSTATEES D'AVANCE	9 605	7 107	2 498	35.16
Total III	433 934	326 194	107 740	33.03
TOTAL GENERAL	1 073 358	733 811	339 547	46.27

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	75 000	75 000		
10130000 CAPITAL	75 000	75 000		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	91 740	88 740	3 000	3.38
10410000 PRIME D EMISSION	88 740	88 740		
10450000 BONS SOUSCRIPT° D'ACTIONS	3 000		3 000	
REPORT A NOUVEAU	53 313-	3 570	56 883-	NS
11000000 REPORT A NOUVEAU		3 570	3 570-	100.00-
11900000 REPORT A NOUVEAU	53 313-		53 313-	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	450 143-	56 883-	393 260-	691.35-
Total I	336 716-	110 427	447 143-	404.92-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	74 254		74 254	
16750000 EMPRUNTS PARTICIPATIFS	73 721		73 721	
16887000 INT COURUS SUR PRETS PARTICIP	532		532	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 029 643	500 507	529 136	105.72
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	630 083	244 897	385 186	157.29
40810000 FOURNISSEURS FNP	399 560	255 610	143 950	56.32
DETTES FISCALES ET SOCIALES	52 489	26 727	25 762	96.39
42100000 REMUNERATIONS DUES	4 880		4 880	
42820000 PROVISIONS CONGES PAYES	7 689	3 423	4 266	124.62
43100000 URSSAF	7 068	1 857	5 210	280.52
43702000 SWISS LIFE	386	298	88	29.65
43703000 REUNICA	2 128	1 116	1 012	90.76
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	10	7	3	45.58
43820000 CS / CONGES PAYES	2 983	1 184	1 799	151.87
43860100 AUTRES CHARGES A PAYER	282	262	20	7.76
43860200 AUTRES CHARGES A PAYER	158	220	62-	28.27-
43860300 AUTRES CHARGES A PAYER		15	15-	100.00-
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	384	370	14	3.76
44571200 TVA COLLECTEE 20%	20 728	12 542	8 186	65.27
44587000 TVA / FAE	5 600	5 254	347	6.60
44860000 ETAT CH PAYER	194	180	14	7.78
AUTRES DETTES	238 863	76 286	162 577	213.11
41980000 AVOIR A ETABLIR		2 079	2 079-	100.00-
45200000 C/C PRODALY	198 863	28 207	170 656	605.00
46710000 SIPACA		6 000	6 000-	100.00-
46750000 COMPTE WIZILEASE	10 000	10 000		
46761000 TRANSF C/C CAPUCINE	5 000	5 000		
46763000 TRANSF C/C DS INVEST	5 000	5 000		
46764000 TRANSF C/C DELIBIOT ORTET	5 000	5 000		
46765000 TRANSF C/C DI GRANDI	5 000	5 000		
46766000 TRANSF C/C FINAFACC	10 000	10 000		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14 826	19 864	5 038-	25.36-
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14 826	19 864	5 038-	25.36-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES		28 000	28 000-	100.00-
70710000 VENTE BATEAUX H.T		28 000	28 000-	100.00-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	693 300	70 753	622 548	879.89
70600000 ABONNEMENT	660 417	70 753	589 664	833.41
70600100 PRESTATIONS AUTRES	32 883		32 883	
Chiffre d'affaires NET	693 300	98 753	594 548	602.06
PRODUCTION IMMOBILISEE	114 683	16 537	98 146	593.49
72110000 PRODUCTION IMMOB	114 683	16 537	98 146	593.49
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	500		500	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	500		500	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	1 830		1 830	
79100000 TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	1 830		1 830	
AUTRES PRODUITS	33 351	3	33 348	NS
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	33 351	3	33 348	NS
Total des Produits d'exploitation	843 664	115 292	728 371	631.76
ACHATS DE MARCHANDISES		26 723	26 723-	100.00-
60760000 ACHATS BATEAUX OCCASIONS HT		26 723	26 723-	100.00-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	857 598	107 317	750 280	699.12
60500000 SOUS TRAITANCE	83 560	7 414	76 146	NS
60615000 CARBURANTS & LUBRIFIANTS	5 003	231	4 772	NS
60615100 GAZ OIL	287	522	235-	44.98-
60630000 ENTRETIEN & PETITS OUTILLAGES	4 620	549	4 070	740.94
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	198		198	
61350000 LOCATIONS BATEAUX	70 474	5 928	64 546	NS
61351100 REDEV OCCUPAT° ET FRAIS PORTS	19 434		19 434	
61351111 LOCAT° BOITIERS INTRACOM	13 937	2 414	11 523	477.38
61550000 ENT REPAR/BIENS MOBILIER	198		198	
61555000 ENTRETIEN VEHICULES	2 663		2 663	
61560000 MAINTENANCE LOGICIEL	5 812	696	5 116	735.33
61600000 ASSURANCES RESPONS. CIVILE	7 451	728	6 723	923.21
61610000 ASSURANCE FLOTTE PLAISANCE	22 635	4 846	17 789	367.13
62210000 COMMISSIONS	152 975	14 328	138 647	967.66
62260000 HONORAIRES	19 908	6 528	13 380	204.96
62260100 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COM	7 510		7 510	
62260200 HONORAIRES DIRECT. COMMERCIALE	90 000	22 500	67 500	300.00
62260300 HONORAIRES COMMUNICATION	13 350		13 350	
62260400 HONORAIRES COMMERCIAUX	54 975	6 720	48 255	718.08
62270000 FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	301	284	18	6.19
62300000 PUBLICITE	30 164	5 325	24 839	466.43
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	197		197	
62320000 SPONSORING	300		300	
62330000 FOIRES EXPOSITIONS	55		55	
62415000 TRANSPORT S/ACHATS		44	44-	100.00-
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	18 980	1 977	17 003	859.98
62520000 PEAGE	2 619	357	2 262	633.78
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	4 049	398	3 652	918.34

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2022 12	Exercice N-1 31/03/2021 3	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62610000 FRAIS POSTAUX	226	139	87	62.59
62630000 TELEPHONE	2 463	48	2 415	NS
62700000 SERVICES BANCAIRES	5 235	433	4 802	NS
62710000 FRAIS CB	6 019	909	5 110	562.30
62860000 FRAIS STRUCTURE GROUPE	212 000	24 000	188 000	783.33
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 164	341	1 823	534.32
63330000 FORMATION	691	82	609	743.57
63350000 VERSEMENTS LIBERATOIRES OUVRAN	684	79	604	763.40
63511000 COTISATION ECONOMIQUE TERRITOR	789	180	609	338.33
SALAIRES ET TRAITEMENTS	105 502	12 814	92 688	723.35
64110000 SALAIRES	61 417	8 395	53 022	631.56
64120000 CONGES PAYES	4 266	1 170	3 096	264.50
64130000 PRIMES IMPOSABLES	39 818	3 248	36 570	NS
CHARGES SOCIALES	39 101	4 106	34 995	852.35
64510000 URSSAF	28 612	2 886	25 726	891.44
64530000 RETRAITES	7 311	646	6 665	NS
64540000 MUTUELLES ET PREVOYANCES	1 376	182	1 193	654.81
64550000 CHARGES SUR PROV CP	1 799	389	1 410	362.41
64580000 PROV. CHARGES SOCIALES	3	2	1	32.62
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	119 973	17 619	102 354	580.93
68111000 DOTAT° AMORT IMMO INCORPORELLE	119 973	17 619	102 354	580.93
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	56 059	3 231	52 828	NS
68174000 DOTATION DEPRECIATION CLIENTS	56 059	3 231	52 828	NS
AUTRES CHARGES	90	25	65	265.70
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	90	25	65	265.70
Total des Charges d'exploitation	1 180 486	172 175	1 008 311	585.63
Résultat d'exploitation	336 823-	56 883-	279 940-	492.13-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 055		3 055	
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	1 399		1 399	
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	1 656		1 656	
Total des Charges financières	3 055		3 055	
Résultat financier	3 055-		3 055-	
Résultat courant avant impôts	339 878-	56 883-	282 995-	497.50-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	127 203		127 203	
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	127 203		127 203	
Total des Charges exceptionnelles	127 203		127 203	
Résultat exceptionnel	127 203-		127 203-	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 073 358.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 693 300.32 Euros et dégageant un déficit de 450 142.98- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Sur l'exercice précédent, une modification de la date de clôture de l'exercice a été décidée pour se rapprocher du cycle économique de l'activité de manière plus cohérente avec les périodicités des abonnements. L'exercice précédent portait sur 3 mois, du 01/01/2021 au 31/03/2021. Le présent exercice a commencé le 01/04/2021 et se clôture au 31/03/2022 et la comparabilité avec l'exercice précédent n'est pas assurée.

- Sur l'exercice, la société a souscrit un prêt participatif de 80.000 € sur une durée de 12 mois à un taux de 13 %.

- La société a émise 100.000 bons de souscription d'actions (BSA1) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2023, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de douze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA1 est de 1.500 €.

- La société a émise 100.000 bons de souscription d'actions (BSA2) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2024, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de quinze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA2 est de 1.500 €.

- Sur l'exercice, une opération d'inscription sur le marché Euronext Access des actions de la société WIZIBOAT a été réalisée. 20.204 actions ont été cédées soit 4,04 % du capital.

- Impacts de l'épidémie du Covid-19 sur les comptes :

L'évènement Covid-19 s'est poursuivi sur l'exercice mais la société n'a pas été impactée du fait que la société réalise son activité principalement sur la période estivale.

Continuité d'exploitation :

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- de la réalisation d'une augmentation de capital de 325 K€ en juin 2022

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

- de l'engagement reçu des actionnaires de faire face aux besoins de trésorerie de la société (§ Engagements reçus);
- d'une levée de fonds en cours de réalisation de 1 millions d'euros.

Par conséquent, et sous réserve de la bonne réalisation du projet de levée de fonds évoqué ci-dessus, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a réalisé une augmentation de capital de 325.252 € au cours du mois de 06/2022 par l'émission de 36.139 actions nouvelles.

Le conflit militaire consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 expose WIZIBOAT à de nouvelles incertitudes économiques, comme toutes les sociétés.

Cependant, WIZIBOAT ne disposant d'aucune implantation dans ses pays, aucun de ses salariés n'est exposé, tout comme aucun de ses actifs.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

La société propose principalement des abonnements pour la location de courte durée de bateaux partagés.

La société comptabilise le chiffre d'affaires :

- pour les ventes de marchandises lors du transfert de propriété
- pour les prestations de services :
 - * la société propose des abonnements qui sont facturés et reconnus en chiffres d'affaires mensuellement
 - * et des prestations de réparations en cas de dommages qui sont reconnus lors de la réalisation du service.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées en fonction de l'avancée des procédures en cours.

Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Bon Souscription d'Action :

Les BSA sont des droits de souscrire à une future augmentation de capital. Le prix de souscription de l'action est connu lors de l'acquisition du bon. Comptablement, les BSA sont comptabilisés dans le compte 104500.

Résultat Exceptionnel :

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels éventuels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Frais d'établissements et de développement au bilan :

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est de 5 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	4 51 690		3 51 780
TOTAL GENERAL	4 51 690		3 51 780

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		0-	8 03 470	8 03 470
TOTAL GENERAL		0-	8 03 470	8 03 470

Des dépenses liées aux développements de la plateforme de Back Office, des applications mobiles IOS et Android et de la plateforme des boîtiers ont été activées sur l'exercice.

La durée d'amortissement retenue est de 5 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	44 073	119 973		164 046
TOTAL GENERAL	44 073	119 973		164 046

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	119 973				
TOTAL GENERAL	119 973				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 228	56 059			67 288
TOTAL	11 228	56 059			67 288
TOTAL GENERAL	11 228	56 059			67 288
Dont dotations et reprises d'exploitation		56 059			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	169 119	169 119	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	439	439	
Impôts sur les bénéfices	16 938	16 938	
Taxe sur la valeur ajoutée	193 532	193 532	
Débiteurs divers	101 647	101 647	
Charges constatées d'avance	9 605	9 605	
TOTAL	491 780	491 780	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	74 254	74 254		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 029 643	1 029 643		
Personnel et comptes rattachés	12 569	12 569		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 014	13 014		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 328	26 328		
Autres impôts taxes et assimilés	578	578		
Autres dettes	238 863	238 863		
Produits constatés d'avance	14 826	14 826		
TOTAL	1 410 075	1 410 075		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	80 867			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 145			

Dans la partie "Etat des créances", la ligne "Impôts sur les bénéfices" correspond au CII dont le remboursement a été demandé.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1500	500 000			500 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Incorporelles	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 600
Autres créances	77 326
Total	110 926

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	5 3 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 9 9 5 6 0
Dettes fiscales et sociales	1 1 3 0 6
Total	4 1 1 3 9 9

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	3 9 8 2 4		
Autres créances	1 1 0 4 9 9		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 1 8 7 4 8		
Autres dettes	1 0 0 0 0	1 9 8 8 6 3	

Les créances clients pour 39.824 € concernent les sociétés liées suivantes :

- ARTHELEO pour 5.075 €
- KROISSANCE pour 449 €
- NAUTIC FORCE pour 700 €
- PRODALY NAUTISME pour 33.600 €

Les autres créances pour 110.499 € concernent les sociétés liées suivantes :

- PRODALY NAUTISME pour 72.671 €
- FINAPLC pour 18.914 €

Les dettes fournisseurs pour 718.848 € concernent les sociétés liées suivantes :

- FINAPLC pour 138.000 €
- ARTHELEO pour 153.157 €
- KROISSANCE MANAGEMENT pour 5.760 €
- KROISSANCE pour 77.700 €
- NAUTIC FORCE pour 192.463 €
- WIZILEASE pour 31.178 €
- PRODALY NAUTISME pour 120.590 €

Les autres dettes pour 208.863 € concernent les sociétés liées suivantes :

- PRODALY pour 198.863 €
- WIZILEASE pour 10.000 €

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société ARTHELEO pour des prestations en matière commercial, marketing et ressources humaines pour un montant forfaitaire annuel de 106.000 € HT.

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société FINAPLC pour des prestations en matière administrative, financière et gestion de trésorerie pour un montant forfaitaire annuel de 106.000 € HT.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Par ailleurs, la société WIZIBOAT bénéficie de prestations courantes dans des conditions normales avec d'autres sociétés du Groupe dans le cadre de son activité.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	110 427
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	110 427
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	110 427
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	3 000
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	113 427
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	3 000
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	3 000

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	2
Total	3

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 055	
Dont entreprises liées	1 656	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

La société WIZIBOAT est engagée sur 4 contrats de locations de bateaux avec la société WIZILEASE.

Au 31/03/2022, il reste sur l'ensemble de ces contrats 48 mois de locations pour un total de loyers de 75.088 € HT.

Engagements recus

Les deux principaux actionnaires ont officiellement déclaré dans des lettres adressées à la Société, qu'ils veilleraient à permettre à la société de faire face à ses besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois par une augmentation de capital ou prêt d'actionnaires et par l'absence de demande de remboursement de leurs créances exigibles.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	1 384 953

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- HONORAIRES LIES A LA COTATION DES TITRES	96 842	6 718 0000
- HONORAIRES EN COMMUNICAT° FINANCIERE	30 362	6 718 0000
Total	127 204	

Les dépenses liées à l'opération d'inscription sur le marché Euronext Access des actions de la société WIZIBOAT ont été classées en charges exceptionnelles.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 785	504 786	504 786	75 000	75 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 595	168 262	168 262	500 000	500 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 817	297 385	411 808	98 753	693 300
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	229 966-	439 403-	148 155-	36 033-	291 049-
Impôts sur les bénéfices					16 938-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	235 466-	439 403-	182 606-	56 883-	450 143-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	144.18-	2.61-	0.88-	0.07-	0.55-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	147.63-	2.61-	1.09-	0.11-	0.90-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			1	1	3
Montant de la masse salariale de l'exercice			39 117	16 920	144 603
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	11	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	12	
Permanence ou changement de méthodes	14	
Informations générales complémentaires	14	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	14	
Etat des amortissements	14	
Etat des provisions	15	
Etat des échéances des créances et des dettes	15	
Composition du capital social	15	
Evaluation des amortissements	16	
Titres immobilisés		NA
Evaluation des créances et des dettes	16	
Dépréciation des créances	16	
Disponibilités enEuros	16	
Produits à recevoir	16	
Charges à payer	17	
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	17	
Variation des capitaux propres	18	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation de l'effectif moyen	18	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	18	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	18	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	19	
Montant des engagements financiers	19	
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	20	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels	20	
Participation des salariés		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Résultats financiers des cinq derniers exercices

page
21



S.A. WIZIBOAT
97 Av de Lattre de Tassigny

06400 CANNES

DOSSIER FISCAL

RUFF & ASSOCIÉS
111 route de Tiragon
Azur Mouans
06370 MOUANS SARTOUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
S.A. WIZIBOAT			97 Av de Lattre de Tassigny		
SIRET	8	3	3	8	3
	0	6	2	3	0
	0	0	0	0	1
					7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	467 081
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
RUFF & ASSOCIES 111 route de Tiragon Azur Mouans 06370 MOUANS SARTOUX Tél: 04 92 28 88 00			
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu CANNES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président de S.A.
		Signature	BIDAULT - SIRE Pierre-Olivier
Examen de conformité fiscale (ECF)			

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 97 Av de Lattre de Tassigny 06400 CANNES Durée de l'exercice précédent* 3

Numéro SIRET* 83383062300017 Néant *

				Exercice N clos le, <u>13 10 3 20 22</u>		N-1 <u>13 10 3 20 21</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA						
	AB						
	CX	803 470	164 046	639 424	407 617		
	AF						
	AH						
	AJ						
	AL						
	AN						
	AP						
	AR						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT						
	AV						
	AX						
	CS						
	CU						
	BB						
	BD						
	BF						
	BH						
	BJ	803 470	164 046	639 424	407 617		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	BL						
	BN						
	BP						
	BR						
	BT						
	BV						
STOCKS *	BX	169 119	67 288	101 832	94 501		
	BZ	313 056		313 056	180 502		
	CB						
	CD						
CREANCES	CF	9 442		9 442	44 084		
	CH	9 605		9 605	7 107		
	CJ	501 222	67 288	433 934	326 194		
DIVERS	CW						
	CM						
	CN						
	CO	1 304 692	231 334	1 073 358	733 811		
TOTAL (II)							
TOTAL (III)							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)							
CP							
CR							

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an :
 Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrat

Désignation de l'entreprise : S. A. WIZIBOAT

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.5....0.0.0.....)	DA	75 000	75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	91 740	88 740
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(53 313)	3 570
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(450 143)	(56 883)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(336 716)	110 427
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 73 721)	DV	74 254	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 029 643	500 507
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 489	26 727
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	238 863	76 286
	Produits constatés d'avance (4)	EB	14 826	19 864
TOTAL (IV)	EC	1 410 075	623 384	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 073 358	733 811	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 410 075	623 384	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	28 000		
	Production vendue	} biens*	FD		FE			
			} services*	FG	693 300	FH	FI	693 300
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		693 300	FK	FL	693 300	98 753
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN	114 683	16 537	
	Subventions d'exploitation				FO	500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 830		
	Autres produits (1) (11)				FQ	33 351	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	843 664	115 292
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		26 723	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	857 598	107 317	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	2 164	341	
	Salaires et traitements*				FY	105 502	12 814	
	Charges sociales (10)				FZ	39 101	4 106	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	119 973	17 619
				} - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	56 059
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	90	25	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 180 486	172 175	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(336 823)	(56 883)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 055		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 055	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 055)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(339 878)	(56 883)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	127 203		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	127 203		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(127 203)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	(16 938)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	843 664	115 292	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 293 807	172 175	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(450 143)	(56 883)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 830		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	HONORAIRES EXCEPTIONNELS POUR OPERATIONS SUR CAPITAL		127 203		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT										Néant		*					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3							
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	451 690		D8			D9	351 780			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD			KE			KF				
CORPO RE L L E S	Terrains						KG			KH			KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2			KP			KQ			KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS			KT			KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV			KW			KX				
		Matériel de transport *					KY			KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB			LC			LD				
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ				
	Avances et acomptes						LK			LL			LM				
	TOTAL III						LN			LO			LP				
	FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T			
Autres participations						8U			8V			8W					
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U			1V					
TOTAL IV						LQ			LR			LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	451 690		ØH			ØJ	351 780				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4					
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ	(0)		DØ	803 470			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	1X			
CORPO RE L L E S	Terrains						IP			LX			LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA			MB	MC			
		Sur sol d'autrui					IR			MD			ME	MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS			MG			MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU			MM			MN	MO			
		Matériel de transport					IV			MP			MQ	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW			MS			MT	MU			
	Emballages récupérables et divers *					IX			MV			MW	MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA	NB			
Avances et acomptes						NC			ND			NE	NF				
TOTAL III						IY			NG			NH	NI				
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7	ØW			
	Autres participations						IØ			ØX			ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F	2G			
	TOTAL IV						I3			NJ			NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	(0)		ØL	803 470		ØM	803 470	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	44 073	EL	119 973	EM		EN	164 046
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	44 073	RM	119 973	RN		RO	164 046
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	44 073	QP	119 973	QQ		QR	164 046

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ	

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	56 059	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	169 119		169 119					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	439		439					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	16 938		16 938					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	193 532		193 532					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	101 647		101 647					
	Charges constatées d'avance		VS	9 605		9 605					
	TOTAUX			VT	491 780	VU	491 780	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	74 254		74 254						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 029 643		1 029 643						
Personnel et comptes rattachés		8C	12 569		12 569						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 014		13 014						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 328		26 328						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	578		578						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	238 863		238 863						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	14 826		14 826						
TOTAUX			VY	1 410 075	VZ	1 410 075					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	80 867	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 145	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S. A. WIZIBOAT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :													
				3	1	0	3	2	0	2	2						
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						XW					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8						
			- imposées au taux de 0 %								ZN						
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				WN					
												WO					
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ					
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
		Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1				
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
													WR	TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	450 143								
		Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											WT				
		Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV						
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH						
			- imposées aux taux de 19 %								WP						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW						
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB						
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ				
		Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						XA					
		Produit net des actions et parts d'intérêts :									ZX						
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZY				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XD					
	Majoration d'amortissement *											XF					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA								
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC								
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC								
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	16 938					
		Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH	467 081								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI						XJ	467 081				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	467 081				

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . WIZIBOAT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	914 359
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	914 359
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	467 081
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 381 440
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	10 672
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . WIZIBOAT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	3 570	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(56 883)		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF	(53 313)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			(53 313)	
										TOTAL II	(53 313)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	83 560		7 414	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	84 411				XQ	103 845		8 342	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	186 044		36 032	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	152 975		14 328	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST	331 174		41 202
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	857 598		107 317
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	789		180	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS						9Z	1 375	161	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	2 164	341	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	137 306		16 775	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	163 292		29 434	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2021)*						OB	101 236			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1 . 15	%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S. A. WIZIBOAT Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
				I - Immobilisations *	1	2	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOATNéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . WIZIBOAT</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	--	---

I		SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II		RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)			
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/04/2021		et clos le : 31/03/2022		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	3	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	693 300	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	693 300	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	33 351	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	114 683	
Subventions d'exploitation reçues				OF	500	
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	1 830	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	150 363	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON		
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	753 753	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	90	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	753 843	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	89 821
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	89 821	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	693 300	Effectifs au sens de la CVAE *		
		EY		3		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY	01/01/2021	GZ	31/12/2021	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 2

N° SIRET

8 3 3 8 3 0 6 2 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A. WIZIBOAT

ADRESSE (voie)

97 Av de Lattre de Tassigny

CODE POSTAL

06400

VILLE

CANNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

479 796

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

PRODALY

N° SIREN (si société établie en France)

824458400

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

479 795

Adresse :

N° 2155

Voie

RTE DE SAINT ESTEVE JANSON

Code postal

13840

Commune

ROGNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



S.A. WIZIBOAT
97 Av de Lattre de Tassigny

06400 CANNES

DOSSIER DE GESTION

RUFF & ASSOCIÉS
111 route de Tiragon
Azur Mouans
06370 MOUANS SARTOUX

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/03/2022	12	% CA	Exercice N-1 31/03/2021	3	% CA	Ecart N / N-1	
							Euros	%
Ventes marchandises + Production	807 983		100.00	115 290		100.00	692 693	600.83
+ Ventes de marchandises				28 000		100.00	28 000-	100.00-
- Coût d'achat des marchandises vendues				26 723		95.44	26 723-	100.00-
Marge commerciale				1 277		4.56	1 277-	100.00-
+ Production vendue	693 300		85.81	70 753		81.06	622 548	879.89
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée	114 683		14.19	16 537		18.94	98 146	593.49
Production de l'exercice	807 983		100.00	87 290		100.00	720 693	825.63
- Matières premières, approvisionnements consommés								
- Sous traitance directe	83 560		10.34	7 414		8.49	76 146	NS
Marge brute de production	724 423		89.66	79 876		91.51	644 547	806.93
Marge brute globale	724 423		89.66	81 153		70.39	643 270	792.66
- Autres achats + charges externes	774 038		95.80	99 904		86.65	674 134	674.78
Valeur ajoutée	49 615-		6.14-	18 750-		16.26-	30 864-	164.61-
+ Subventions d'exploitation	500		0.06				500	
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 164		0.27	341		0.30	1 823	534.32
- Salaires du personnel	105 502		13.06	12 814		11.11	92 688	723.35
- Charges sociales du personnel	39 101		4.84	4 106		3.56	34 995	852.35
Excédent brut d'exploitation	195 881-		24.24-	36 011-		31.24-	159 870-	443.95-
+ Autres produits de gestion courante	33 351		4.13	3			33 348	NS
- Autres charges de gestion courante	90		0.01	25		0.02	65	265.70
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	1 830		0.23				1 830	
- Dotations aux amortissements	119 973		14.85	17 619		15.28	102 354	580.93
- Dotations aux provisions	56 059		6.94	3 231		2.80	52 828	NS
Résultat d'exploitation	336 823-		41.69-	56 883-		49.34-	279 940-	492.13-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun								
+ Produits financiers								
- Charges financières	3 055		0.38				3 055	
Résultat courant	339 878-		42.06-	56 883-		49.34-	282 995-	497.50-
+ Produits exceptionnels								
- Charges exceptionnelles	127 203		15.74				127 203	
Résultat exceptionnel	127 203-		15.74-				127 203-	
- Impôt sur les bénéfices	16 938-		2.10-				16 938-	
- Participation des salariés								
Résultat NET	450 143-		55.71-	56 883-		49.34-	393 260-	691.35-